



# SYNDICAT CGT DU PERSONNELS DU SDIS DE LA MARNE

*Siège : 50 rue du Docteur Maillot 51000 Châlons en Champagne*

*Tél. : 03 26 68 18 18 Site : [www.cgt-sdis51.fr](http://www.cgt-sdis51.fr)*

*E-mail : [cgt.sdis.marne@wanadoo.fr](mailto:cgt.sdis.marne@wanadoo.fr)*

**Sapeurs-Pompiers Professionnels et Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés**

LA DIRECTION DU SDIS 51 SE VEUT RASSURANTE !

Le 06 mai 2023



## MONOLOGUE SOCIAL DU 3 MAI 2023

Compte-rendu du dialogue social du 3 mai 2023, les questions et revendications CGT étaient les suivantes :

### 1) Point sur l'élaboration d'un plan de travail précis sur l'écriture du prochain SDACR.

*Aucune réponse concernant ce dossier, à plusieurs reprises nous avons sollicité la direction, il est à craindre que nous soyons uniquement consultés lorsque le dossier sera ficelé. Il sera donc basé sur les possibilités financières et non pas sur les réels besoins de secours marnais.*

### 2) Point sur le Potentiel Opérationnel Journalier (P.O.J.) de Vitry-le-François et les conséquences des nouveaux régimes de travail. Le groupe de travail n'est toujours pas en route ! Toujours autant de difficultés au CISM à maintenir son P.O.J. D'autres problèmes viennent s'ajouter comme les renforts des SPP où rien n'est clair et les réponses du chef de centre sont plus que discutables tant sur le fond que sur la forme.

*La direction affirme avoir donné des directives au chef de centre, le chef de centre dit le contraire ! Donc, nous en sommes toujours au même point, c'est à dire rien !*

### 3) Nous avons demandé une présentation des effectifs opérationnels journaliers de l'ensemble des Centres d'Incendie et de Secours depuis le début de l'année.

*Notre demande n'est toujours pas acceptée, la transparence doit poser un problème à notre direction. C'est aussi la crainte de dévoiler le sous-effectif constant et le gruyère territorial des secours marnais.*

### 4) La suppression des convergences opérationnelles à Vitry-le-François.

*Ce dossier devait déjà être revu depuis des années, encore un dossier ou rien n'est fait, la direction se contente de constater les méfaits sans agir.*

*C'est beaucoup de blabla, car ils n'acceptent pas de remettre en cause les choix et erreurs du passé.*

### 5) Garde d'enfant à ajouter au Règlement Intérieur avec la garde d'enfant malade.

*La direction refuse d'inscrire les gardes d'enfants dans l'article 205 du R.I, contrairement à la circulaire ministérielle du 20 juillet 1982 qui l'autorise. Beaucoup de collectivités et d'établissements publics ont validé cette possibilité, il semblerait que l'aspect social au SDIS 51 soit perdu.*

## **6) Note de service concernant la rémunération des formateurs.**

*La note a été présentée, nous avons demandé à ce qu'elle soit proposée en Comité Social Territorial (C.S.T.). Pour les pompiers professionnels, il n'y aura plus l'obligation d'avoir un statut volontaire pour être rémunéré lors de formations. Enfin !*

## **7) Plusieurs Centres souffrent de manque de personnels, dû aux arrêts de plus de 6 mois ou à des postes non pourvus. Dans l'attente et en l'absence de recrutements, il faudrait proposer des CDD, afin de combler provisoirement ces manques.**

*La direction invoque un manque d'argent dans les caisses du SDIS et il n'y aurait donc plus obligatoirement de recrutement en CDD, dès lors qu'un agent est en arrêt de plus de 6 mois. La réalité est toute autre, l'argent il y en a, mais pas pour assurer les effectifs de pompiers en garde pour porter secours à la population.*

## **8) Quelle capacité a-t-on pour les prévisions des renforts extra-départementaux ? Nous ne souhaitons pas revivre un été difficile, comme précédemment !**

**Les pompiers marnais doivent faire parti de l'effort national dans ces périodes, mais pas au détriment des secours départementaux, ni envers les autres agents. Nous demandons des règles claires et justes, et surtout qu'elles soient appliquées !**

*Aucune réponse sur la gestion des POJ, la direction nous a seulement transmis la déclaration des moyens concernant l'armement des colonnes de renforts. Du coup ça nous fait une belle jambe et il est évident que l'on fonce une fois de plus dans le mur !*

## **9) Les agents réalisant 20 % de leur temps de travail au CODIS ne profitent pas de la prime niveau 2, alors qu'ils possèdent le même diplôme que les agents du CODIS. C'est de la discrimination, pourtant ces agents contribuent au bon fonctionnement du CODIS. Et surtout, que faites-vous de vos promesses ?**

*Aucune réponse de la part de notre direction, le mime Marceau n'aurait pas mieux dit !*

**Une fois de plus, un bon nombre de nos questions n'ont pas été traitées.**

**Le Directeur Départemental Adjoint a déroulé son propre ordre du jour, puis a quitté la réunion laissant, devant les représentants syndicaux, le DRH et son adjoint médusés et sans réponses face à nos revendications.**

**Cette attitude méprisante envers les représentants syndicaux et le personnel, nous a amené à quitter la réunion !**

**Si l'entêtement à rester muet face à nos revendications est un art, notre direction est à la tête de l'art !**

**Afin d'éviter de perdre notre temps, dorénavant les représentants CGT du SDIS 51 s'abstiendront de venir à ce type de réunion.**

**Nous laisserons peut-être des sièges vides,  
mais si nécessaire nous remplirons les rues !**

